

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 577

Artikel: Aide-mémoire : deux ou trois choses que nous savons d'elles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011911>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux ou trois choses que nous savons d'elles

En février, le 7 plus précisément, dixième anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses. Il y a des anniversaires qui devraient faire rougir et en tout cas, par pudeur élémentaire, ne pas être enrobés des habituels couplets fleurant bon l'auto-satisfaction. Voici dix ans, la femme suisse devenait « majeure », comme annonçaient les gazettes...

La meilleure façon de saluer cette date serait encore de faire front commun pour le plus large accord en faveur de l'initiative « pour l'égalité entre hommes et femmes » qui viendra à votation populaire dans quelques mois. Malheureusement, on sait que là encore les manœuvres dilatoires sont à l'ordre du jour, comme l'ont assez montré les débats aux Chambres fédérales: « L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale » (projet d'article constitutionnel 4, alinéa 2), ces phrases-là, quoi qu'ils en disent et bien que le débat se soit cristallisé sur les délais d'application, restent en travers de la gorge des ténors des milieux patronaux et bourgeois. Dans ces conditions, que vaut la célébration d'un anniversaire? Les trompettes de l'égalité « civique » sonnent faux.

LES PRINCIPES ET LA VIE QUOTIDIENNE

On a dit et redit qu'un accord sur les principes (constitutionnels) ne réglerait pas encore tous les problèmes pratiques du quotidien. C'est ce qui rend le combat d'arrière-garde contre l'initiative pour l'égalité encore plus crucial: le terrain tarde d'autant plus à être déblayé, les délais s'allongent avant que puissent être empoignées les inégalités

flagrantes qui émaillent notre vie de tous les jours. Est-il outrecuidant de rappeler quelques points de repères helvétiques à ce chapitre? Un rapide aide-mémoire économique.

En Suisse, les femmes exerçant une activité professionnelle représentent un tiers de la population active (plus de la moitié des étrangères sont salariées; la proportion est moins forte chez les Suissesses: deux sur cinq). La Crise, semble-t-il, n'a pas eu grande répercussion sur ce pourcentage — mais allez savoir précisément, avec tous les cas qui échappent aux statistiques officielles!

EMPLOIS VULNÉRABLES

Concentration. Près de la moitié de la main-d'œuvre féminine travaille dans le secteur tertiaire où elle occupe près de 47% des postes de travail. En fait, près des deux tiers des salariées se retrouvent dans une dizaine de secteurs catalogués comme tels (dans l'ordre décroissant du nombre de femmes occupées): commerce de détail, hôtellerie, restauration, santé et soins personnels, industrie des machines, banques et assurances, enseignement, industrie de l'habillement, de l'alimentation, de l'horlogerie et commerce de gros. Cette concentration dans une gamme étroite d'occupation est encore accentuée par le fait que les femmes, dans leur immense majorité, sont employées dans des postes subalternes dont les caractéristiques se retrouvent d'une branche à l'autre, et en particulier, comme le constate un récent rapport préparé par le Bureau international du travail, dans des tâches de caractère répétitif et routinier correspondant à des salaires situés au bas de l'échelle. On sait depuis des années que ce sont ces postes de travail-là qui seront le plus rapidement menacés par l'évolution technologique ultra-rapide dominée par l'informatique (processus encore accentué par la montée des travailleurs temporaires, particulièrement demandés pour « boucher les trous » après les mesures de rationalisation).

Qualification. 39% des filles de 17 ans ne vont plus

à l'école, pour 17% des garçons du même âge. Cette discrimination, entrée dans les mœurs et qui ne se résorbe que très lentement, retentit évidemment dans toute la « pyramide » professionnelle. Apprentissages plus rares pour les filles (elles occupent un tiers des places disponibles) et souvent plus courts, menant à des emplois dans des secteurs où les conditions de travail et les salaires sont médiocres. Perspectives de promotion restreintes, accès parcimonieux aux cours de recyclage et de perfectionnement. Et ce ne sont que quelques inégalités significatives parmi d'autres.

Salaires. A ce chapitre-là, les discriminations les plus flagrantes commencent à être connues. En tout état de cause, c'est une différence de 25% en moyenne que constate la CNA au préjudice des femmes, pour une même position et un degré de qualification. A cela s'ajoute que les femmes sont tout spécialement vouées aux postes considérés comme subalternes et rétribués en conséquence. A noter que selon le Mouvement populaire des familles (« Enquête sur les conditions et habitudes des ménages salariés de Suisse romande », 1978) 70% des femmes travaillant à plein temps ont un conjoint gagnant moins de Fr. 2000.— par mois: le « deuxième salaire » est souvent indispensable à l'entretien de la famille.

MARGINALES DANS LES SYNDICATS

Défense professionnelle. L'Union syndicale suisse compte 44 800 femmes syndiquées dans les fédérations qui la composent. Soit 10% du total de ses effectifs (de 1970 à 1975, la syndicalisation des femmes augmentait sans rattraper bien sûr la proportion de femmes dans la population active).

Ces points de repère sans revenir sur d'autres inégalités patentes, dans le domaine de l'éducation et de l'instruction ou dans celui des assurances sociales, dans la répartition des rôles au sein de la famille ou dans la vie politique. Joyeux anniversaire!